



AMÉNAGEMENT & VOIRIE

Concertation sur le PLUi : imaginons ensemble notre territoire de demain

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole se réalise en partenariat étroit avec les communes. Une concertation publique est organisée tout au long du projet.

Publié le 21 Décembre 2023

L'avenir du territoire dans les dix prochaines années sera déterminé par le PLUi à l'échelle communautaire, alors qu'aujourd'hui, chaque commune applique ses propres règles d'urbanisme, sans cohérence à l'échelle du territoire de Limoges Métropole : construction, déplacements, démographie, environnement, développement économique...

Le PLUi est la mise en harmonie des différentes réglementations existantes. Son élaboration prendra environ 5 ans et déclinera les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 années suivantes.

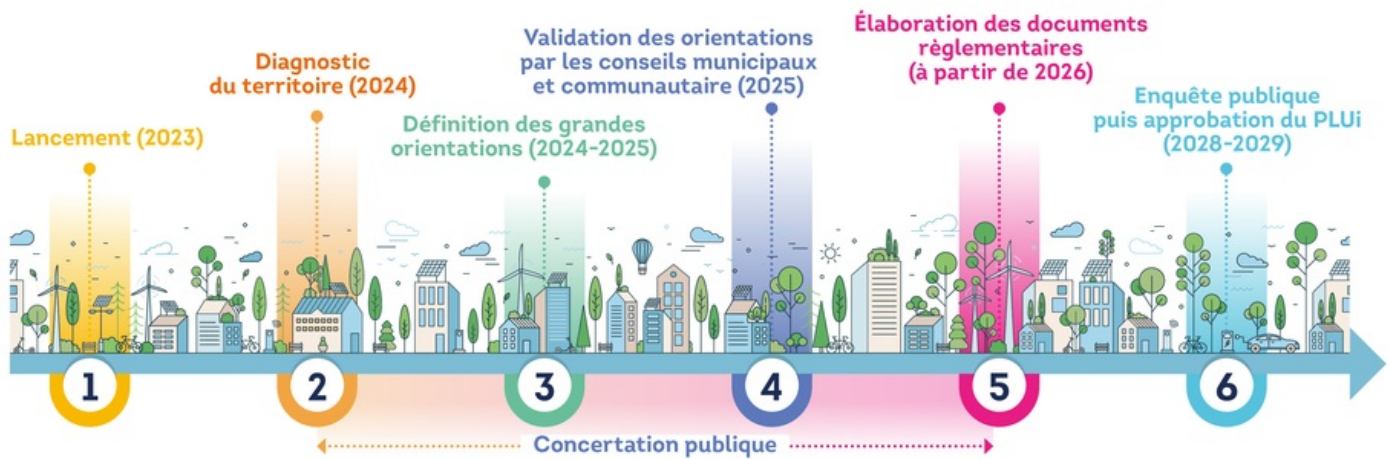


Le PLUi c'est une boîte à outils au service des politiques publiques, assurant la planification durable du territoire et s'inscrivant dans le Projet de territoire de Limoges Métropole.

- > Il articule l'ensemble des stratégies de Limoges Métropole pour l'habitat, les mobilités, le développement économique, le cadre de vie.
- > Il permet de réfléchir et élaborer collectivement l'aménagement du territoire communautaire, répondre efficacement aux besoins de services et d'équipements des communes, uniformiser les règles en matière d'urbanisme dans l'intercommunalité.

Comment l'élabore-t-on ?

Le PLUi suit différentes étapes se déroulant sur plusieurs années.



Le PLUi sera le fruit d'une co-construction avec les 20 communes et d'une concertation publique pendant toute la durée du projet. Il devra être compatible avec :

- > Le Plan local de l'habitat (PLH) (<https://www.limoges-metropole.fr/services/habitat-nos-missions>)
- > Le Plan de déplacements urbains (PDU) (<https://www.limoges-metropole.fr/services/mobilites-nos-missions>)
- > Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) (<https://www.limoges-metropole.fr/territoire-attractif/un-territoire-durable/le-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet>)
- > Les documents départementaux, régionaux et nationaux qui lui sont supérieurs

Quels objectifs poursuit-il ?

Le PLUi traduit une ambition territoriale se définissant par :

- > un positionnement affirmé au niveau régional
- > une identité propre, attractive et rayonnante
- > un développement équilibré et éco-vertueux
- > une solidarité intercommunale
- > une adaptation au changement climatique

Ses orientations s'inscriront dans les 3 piliers du développement durable : économique, social, environnemental

La démarche de concertation

La construction de notre PLUi va durer 5 années. C'est une opportunité d'établir un dialogue avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire. La concertation publique est organisée tout au long du projet pour permettre à chacun de :

- > S'informer sur le contenu du projet ;
- > Saisir les enjeux du territoire puis les orientations et les changements que le PLUi va impliquer ;
- > Donner son avis, exprimer ses attentes, proposer ses idées pour l'évolution de Limoges Métropole à moyen et long terme.

Comment donner votre avis ?

Registre

Un registre destiné à recueillir les remarques est mis à la disposition du public :

- › au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy à Limoges)
- › à la mairie de Limoges (1 square Jacques Chirac), dans les mairies annexes de Limoges et de l'ensemble des communes

Courrier et messagerie

Toute personne intéressée peut participer et faire part de ses remarques

- › par voie postale à l'attention du Président à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87 031 Limoges CEDEX
- › par messagerie électronique : concertation-plui@limoges-metropole.fr

Réunions publiques

Des réunions publiques et ateliers se tiendront tout au long de l'avancement du projet
